



**République Du Sénégal**

Un Peuple – Un But – Une Foi



**MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE  
MINISTERE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE  
ET DE L'ARTISANAT**

**NOTE D'ORIENTATION POUR LA REPRISE DES COURS**

**MAI 2020**

Le présent document d'orientation décline les axes majeurs de la planification de la réouverture des écoles et établissements sur la base d'une évaluation de la situation scolaire nationale et de l'évolution du contexte sanitaire. Il procède d'une analyse prospective en vue d'aider à la mise en œuvre des décisions prises par Son Excellence, Monsieur Macky SALL, Président de la République lors des conseils des ministres des 15 et 29 avril 2020.

La réflexion s'est menée de manière participative et inclusive avec l'ensemble des acteurs-clé du secteur de l'éducation et de la formation : le Ministère de l'Éducation nationale (MEN), le Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI), le Ministère de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Artisanat(MEFPA).

Elle a été élargie également aux directions et services techniques des autres ministères impliqués dans le processus de reprise des enseignements/apprentissages, de représentants des partenaires sociaux (syndicats et parents d'élèves), des partenaires au développement, des organisations de la société civile, de représentants de l'enseignement privé, de personnes ressources, etc.

De plus, un comité interministériel, regroupant 14 départements est mis en place pour définir et mettre en œuvre les modalités pratiques de reprise des enseignements /apprentissage. Les partenaires sociaux, les organisations de la société civile actives en éducation, les associations de parents d'élèves, les partenaires au développement, et les collectivités territoriales y sont représentés.

Le présent document s'articule autour des points suivants :

- I. Initiatives prises dans le cadre de la riposte COVID-19 ;
- II. Feuille de route pour la poursuite des enseignements et l'agenda prévisionnel des évaluations pour la reprise le 02 juin 2020 ;

## **I. Initiatives prises dans le cadre de la riposte COVID-19**

- mise en place d'un Comité de Veille et d'alerte pour la lutte contre l'infection au Coronavirus (COVID-19) au sein du ministère par arrêté n° 008083 du 19 mars 2020. Ce Comité regroupe les directions/services des niveaux central et déconcentré et les partenaires sociaux (syndicats d'enseignants et parents d'élèves) ;
- tenue d'une «Leçon de vie» sur le Coronavirus le 03 mars 2020 en collaboration avec le Ministère de la Santé et de l'Action sociale et le Ministère de l'Intérieur. Cette activité a été dupliquée dans les 16 académies du Sénégal ;
- concertations avec tous les partenaires sociaux, les organisations de la société civile, les parents d'élèves, sur les initiatives prises au niveau du ministère, conformément aux instructions du Chef de l'État. Chaque structure a reçu une correspondance du MEN en date du 17 avril 2020 sollicitant sa contribution sur la gestion des enseignements/ apprentissages, les regroupements étant interdits ;
- concertations au niveau déconcentré entre les autorités administratives, les responsables scolaires et les autorités territoriales pour une collaboration dans le cadre de la lutte contre la COVID 19 et des actions post-pandémie.

## **II. La feuille de route pour la poursuite des enseignements et agenda des évaluations pour l'enseignement général et la formation professionnelle et technique**

Les tableaux ci-dessous récapitulent le scénario de reprise progressive des cours à partir du 02 juin et une proposition de l'agenda des examens et concours.

### 1. Scénario de reprise progressive des cours à partir du 02 juin 2020

Date de reprise	Acteurs ciblés	Niveaux concernés	Arrêt des cours	Observation et avis
Du 18 au 28/2020	Enseignants et formateurs	Enseignants et de formateurs tous niveaux		<b>Ce scénario est l'option à privilégier tout en encadrant la transition par des mesures sanitaires adaptées</b> (conditions minimales définies par les autorités médicales) :
<b>02/06/2020</b>	Élèves des classes de CM2, 3 <sup>ème</sup> , élèves-maitres, élèves de Terminales de l'enseignement général et technique et les élèves candidats aux examens d'Etat de la FP	Classes d'examen	31/07/2020	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Reprise progressive des enseignant(e)s</li> <li>- Faire fonctionner les classes d'examen;</li> <li>- Répartir les élèves par petits groupes de manière à respecter strictement les mesures barrières jusqu'à la fin de la pandémie ;</li> <li>- Mettre à profit tous les enseignants et toutes les salles de classes pour gérer les classes d'examen en attendant la venue des élèves des classes intermédiaires ;</li> <li>- Assurer la continuité pédagogique à travers le programme « Apprendre à la Maison » pour les autres niveaux via Canal EDUCATION, les plateformes, fascicules et autres modalités.</li> </ul>

## 2. Agenda des examens et concours

<b>Ordre</b>	<b>Examens</b>	<b>Epreuves</b>	<b>Nouvelles périodes / dates proposées</b>	<b>Observation(s)</b>
1	CFEE		Lundi 27 et le mardi 28 juillet 2020	
2	BFEM		A partir du lundi 17 août 2020	
3	BACCALAUREAT	EPS		Décisions à prendre en rapport avec le MESRI
		Epreuves du Baccalauréat technique	A partir du lundi août 2020	
		Epreuves facultatives	Du mercredi 24 au samedi 27 juin 2020	
		Philosophie	Mercredi 15 juillet 2020	
		Epreuves du Baccalauréat général	Mercredi 5 août 2020	A partir du mercredi 5 août 2020
4	Examens et Concours / DECPC	Données attendues de la DECPC	Lundi 2 juin 2020	

### 3. Plan opérationnel de reprise

Actions/activités	Responsables	Echéances
<b>Dispositions sanitaires</b>		
Nettoiemment et désinfection des structures d'éducation et de formation (services, écoles)	Comités régionaux et départementaux de reprise CRD/CDD	Au plus tard le 25 mai 2020 A déterminer
Mise en place d'un dispositif de nettoyage et d'entretien régulier des écoles (toilettes, réfectoires, etc.)	Collectivités territoriales/Directeurs et chefs d'établissements	Au plus tard le 25 mai 2020
Dotation de kits sanitaires : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Thermo flash</li> <li>• Masques normés</li> <li>• Dispositif de lavage des mains</li> <li>• Lave mains</li> <li>• Gel hydro alcoolique</li> </ul>	Ministères éducation, formation professionnelle, enseignement supérieur, santé et action sociale, collectivités, comités locaux COVID-19	Au plus tard le 25 mai 2020
Mise à niveau des structures d'éducation et de formation ne disposant pas de point d'eau et de toilettes fonctionnelles (adduction d'eau, réservoirs, citernes, fûts etc.)	Ministère en charge de l'Hygiène publique, Ministère de l'Eau et de l'Assainissement, Collectivité territoriales , CRD/CDD, comités régionaux et départementaux de reprise	Au plus tard le 22 mai 2020
Interdiction de vente d'aliments dans et aux alentours des écoles et établissements	Autorités administratives, IA, IEF, IME,	En permanence
Disponibilité de matériels de protection sanitaire et médicaments dans les établissements	Ministères Education, et Formation professionnelle, IME, comités locaux et régionaux de reprise, régions médicales	Au plus tard le 25 mai 2020
Affichage des mesures barrières à la porte d'entrée et dans toutes les salles de classe	DCMS, directeurs d'école et Chefs d'établissement	A partir du 18 mai
Mise en place d'une équipe d'alerte et de veille chargée de l'application effective des mesures dans les écoles et établissements	Comités locaux COVID, CGE, CE, directeurs d'école et Chefs d'établissement et Collectivités territoriales, Gouvernement scolaire	A partir du 18 mai
Aménagement d'un espace d'isolement	Comités locaux COVID	A partir du 18 mai

### 3. Plan opérationnel de reprise

<b>Actions/activités</b>	<b>Responsables</b>	<b>Echéances</b>
Mise en place d'un dispositif de suivi-supervision de l'application des mesures sanitaires à tous les niveaux	IA, IEF, directeurs d'école et Chefs d'établissement, Gouvernements scolaires (GS) sous la supervision des comités régionaux COVID-19	Immédiatement
Aérer systématiquement les salles de classe	directeurs d'école et Chefs d'établissement, CGE, GS	Tous les jours pendant les cours
<b>Dispositions d'ordre pédagogique</b>		
Note d'orientation sur l'organisation d'une rentrée échelonnée (principes directeurs de la reprise, emplois du temps gestions, groupes d'élèves, récréations, etc.)	Directions pédagogiques des deux ministères (DEE, DEMSG, DFPT)	Le 12 mai 2020
Respect de la distanciation dans les salles de classe : 1 élève/table et assis en zig zag	Enseignant(e)s, surveillant(e)s, directeurs d'école et Chefs d'établissement, GS	A partir du 02 juin
Un groupe d'au plus 20 élèves par salle de classe dans le respect de la distanciation sociale (1,5mètre) ;	Enseignant(e)s, surveillant(e)s, directeurs d'école et Chefs d'établissement	A partir du 02 juin
Port obligatoire du masque pour les enseignants, les élèves et le personnel administratif	Enseignant(e)s, surveillant(e)s, directeurs d'école et Chefs d'établissement	A partir du 02 juin
Adaptation des horaires et réaménagement des salles de classe et des emplois du temps	IA, IEF, Enseignant(e)s, surveillant(e)s, directeurs d'école et Chefs d'établissement	A partir du 28 mai
Déterminer les heures de démarrage et de fin des cours dans la fourchette comprise entre 9h et 15h	Comité régional COVID	A partir du 28 mai
Tenir compte de la distanciation sociale dans les déplacements à l'intérieur de la classe et éviter les travaux de groupe en présentiel	Enseignant(e)s, surveillant(e)s, directeurs d'école et Chefs d'établissement, GS	A partir du 02 juin
Systématiser l'utilisation de la solution hydro alcoolique et le lavage des mains	Enseignant(e)s, surveillant(e)s, directeurs d'école et Chefs d'établissement, GS	A partir du 02 juin

### 3. Plan opérationnel de reprise

<b>Actions/activités</b>	<b>Responsables</b>	<b>Echéances</b>
avant et après la manipulation des outils et supports didactiques et pédagogiques		
Alterner et faire surveiller les pauses pour éviter toute forme de regroupement	Enseignant(e)s, surveillant(e)s, directeurs d'école et Chefs d'établissement, GS	A partir du 02 juin
Suspendre les cours d'éducation physique et sportive	IA	
Systematiser le respect des mesures barrières dans les structures ayant un régime d'internat (Mariama BA, Daara RAMA, Lycée d'excellence de Diourbel, Prytanée militaire)	Chefs d'établissement, GS et pensionnaires	A partir du 02 juin
<b>Mesures d'accompagnement</b>		
Prendre les dispositions pour permettre le retour des enseignants, élèves-maîtres et élèves devant rejoindre leurs poste/établissement (logistique)	Ministère de l'Intérieur, Ministères Education, et Formation professionnelle, Ministère en charge des transports terrestres IA , Syndicats, parents d'élèves,	immédiatement
Encadrer le déplacement des élèves dans les transports publics	Ministères Education, et Formation professionnelle, Ministère en charge des transports terrestres	A partir du 02 juin
Systematiser les séances de sensibilisation sur l'hygiène, le lavage des mains, les mesures barrières et la distanciation sociale	DCMS, IME, enseignant(e)s, GS, CGE, AME	Immédiatement
Dérouler un plan de sensibilisation et de mobilisation communautaire pour : <ul style="list-style-type: none"> <li>• une bonne reprise des cours ;</li> <li>• le respect des mesures barrières à la maison, sur le chemin et autour de l'école</li> </ul>	Comité COVID, comité interministériel, comités locaux	Immédiatement



### 3. Plan opérationnel de reprise

Actions/activités	Responsables	Echéances
Organiser des rencontres de suivi avec les familles d'acteurs (OSC, PTF, CT, Partenaires sociaux, etc.) sur le déroulement du processus sur l'organisation de la reprise et de la poursuite des enseignements apprentissages.	Ministères Education, et Formation professionnelle, Comité COVID, comité interministériel, acteurs locaux	En cours Processus continu
Tournées administratives de suivi de la reprise des cours	Ministres en charge de l'Éducation, et de la Formation professionnelle, Autorités administratives, IA et IEF	A partir du 28 mai
Organiser des séances de sensibilisation sur l'hygiène, le lavage des mains, les mesures barrières et la distanciation sociale	IME, comités COVID locaux, GS, Enseignant(e)s, surveillant(e)s, directeurs d'école et Chefs d'établissement	A partir du 02 juin
Mettre à jour, pour chaque élève les contacts des personnes à appeler en cas d'urgence	Enseignant(e)s, surveillant(e)s, directeurs d'école et Chefs d'établissement	A partir du 02 juin

**NB : Ces dispositions tiendront compte du protocole sanitaire proposé par le Comité national de Gestion des Epidémies (CNGE)**

### RECOMMANDATIONS

- l'effectivité des mesures de sécurité sanitaires dans chaque école et établissement est une condition indispensable pour le retour en classe ;
- poursuivre le programme « APPRENDRE A LA MAISON » selon ses différentes modalités avec un ciblage particulier des classes intermédiaires ;
- systématiser l'utilisation des plateformes dans les enseignements-apprentissages au niveau des établissements ;
- mettre en œuvre le plan de communication et les différents supports y relatifs ;
- assurer aux élèves des classes intermédiaires une continuité pédagogique dans le cadre du programme « APPRENDRE A LA MAISON » ;
- mettre à contribution les ministères en charge de la jeunesse, de la santé et des sports pour mobiliser respectivement le Service civique national, la Croix Rouge et les ASC ;
- privilégier la recherche de solution locale pour mobiliser les ressources ;
- les expressions de besoins sont à valider par les comités régionaux ;

- impliquer et intégrer dans le dispositif tous les acteurs locaux (Collectivités territoriales, syndicats du G7, OSC, parents d'élèves, secteur privé etc.)

### **CONCLUSION**

Les Ministères en charge de l'Éducation et de la Formation ont, dans une logique sectorielle, élaboré le présent document en tenant compte des différentes contributions issues des concertations avec l'ensemble des acteurs du système éducatif. Les présentes propositions visent à assurer une reprise réussie des enseignements/apprentissages dans le respect strict des mesures sanitaires.